

Louhossoa



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail [commune-de-louhossoa@wanadoo.fr](mailto:commune-de-louhossoa@wanadoo.fr)

Conseil du 1<sup>er</sup> mars 2017

20170007

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA

**Etaient présents (9) :**

DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, SAINT-PIERRE Marie Claire, SAPPARART Bertrand, ALZURI Isabelle, LARRONDE Irène, OSPITAL Marie Dominique, DUCLOS Bernadette, LARRALDE Ximun : Conseillers

**Etaient excusés (6) :**

HIRIART Alain, ROUX Laurent, OLHAGARAY Michel, MONGABURE Bernadette, IRIART BONNECAZE Carole, JAUREGUIBERRY, Jean Louis : excusés

**Secrétaire :** ALZURI Isabelle

**Réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs territoriaux. A ce titre, chaque employeur doit établir un document unique d'évaluation des risques professionnels qui recense, par unité de travail, les risques auxquels sont exposés les agents et propose, en fonction de leur évaluation, des mesures de prévention visant à diminuer les risques et améliorer les conditions de travail des agents.

Le Fonds national de prévention de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarche de prévention.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal de Louhossoa,

- Approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL, à signer la convention qui formalise la démarche et à recevoir la subvention correspondante

Pour copie conforme  
Louhossoa, le 2 mars 2017  
Le Maire, JP HARRIET,

